

N°DBCA-2020-002

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES VEHICULES LEGERS DU SDIS 76

Le 30 janvier 2020, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 janvier 2020, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Philippe LEROY, 3^{ème} Vice-Président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2015-CA-24 du 27 mai 2015 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

**

Depuis 2015, le Service a décidé d'externaliser l'entretien d'une partie de son parc de véhicules, notamment concernant les véhicules légers, afin de renforcer les compétences internes sur la maintenance incendie, plus spécifique.

Les marchés actuels concernant notamment les prestations suivantes arrivent à échéance :

- vidange
- remplacement des plaquettes et des disques de frein
- remplacement des amortisseurs
- remplacement du kit embrayage
- remplacement de la courroie de distribution
- ...

Les exigences opérationnelles (disponibilité des véhicules) dictées par le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr) ont conduit au lancement d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires couvrant l'ensemble du département. Le choix du prestataire qui exécutera les commandes parmi les attributaires sera réalisé prioritairement en fonction de sa proximité, de sa disponibilité et du coût.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} novembre 2019 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 22 janvier 2020 à 16h00.

Le marché concerne la mise en place d'un accord-cadre multi-attributaires, sans montant minimum ni maximum, exécutés par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de cette consultation est le critère unique du prix le plus bas.

*

**

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 30 janvier 2020 et a attribué l'accord-cadre aux sociétés suivantes (classées par ordre d'arrivée) :

N°	Attributaire	Adresse
1	Garage du Pays de Bray	76220 Gournay-en-Bray
2	Hautot et Fils	76190 Yvetot
3	Garage Moderne	76260 Etalondes
4	Station Electric Auto	76600 Le Havre
5	Sarl J Cadinot Automobiles	76450 Cany-Barville
6	Carrosserie Le Breton	76210 Lanquetot
7	Carrosserie Bonte	76190 Valliquerville
8	Garage Claeys	76270 Neufchâtel-en-Bray
9	Normandie Accessoires	76120 Le Grand-Quevilly
		76600 Le Havre
10	Breton Nicolas	76320 Caudebec-lès-Elbeuf
11	Garage de Foucarmont	76340 Foucarmont
12	AS2G	76580 Le Trait
13	Niort Frères	76800 Saint-Etienne-du-Rouvray
		76000 Rouen
		76600 Le Havre
		76200 Dieppe
14	Coustham	76210 Gruchet-le-Valasse
15	Automobile Les Grandes Ventes	76950 Les Grandes-Ventes

En parallèle, une convention entre le Sdis 76 et la ville de Fécamp a été conclue en 2018 concernant l'entretien des véhicules légers des Centres d'incendie et de secours du secteur (Fécamp, Yport, Valmont, Goderville, Criquetot-l'Esneval, Etretat et Angerville l'Orcher).

Une réflexion sera menée quant à la suite à donner concernant les centres d'incendie et de secours qui se retrouvent relativement éloignés des prestataires retenus.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière.

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20200130-DBCA-2020-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2020

Affichage : 31/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



André GAUTIER